



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

IB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 23 février 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères, sur
- la motion de M. Felix Braz relative au respect des droits de l'homme en République populaire de Chine
- la réunion du Conseil des affaires générales (CAG) et du Conseil des affaires extérieures (CAE) du 22 février 2010
2. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Eugène Berger (remplaçant), M. Fernand Boden, M. Felix Braz, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, M. Marcel Oberweis

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

Excusés : M. Xavier Bettel, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la commission

*

1. **Echange de vues avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères**

Motion relative au respect des droits de l'homme en République populaire de Chine

Explications de M. le Ministre

Le Gouvernement évoque d'ores et déjà systématiquement la situation des droits de l'homme en Chine, et ce tant au niveau national qu'au niveau européen. L'Union européenne dispose à cet effet de deux instruments. Le premier instrument est le dialogue des droits de l'homme organisé deux ou trois fois par an. La dernière réunion date du 20 novembre 2009, la prochaine étant organisée en mai 2010. Le deuxième instrument est le dialogue politique, donc les sommets et réunions ministérielles au niveau européen.

De surcroît, les présidences successives réagissent sur certains événements. Les pays de l'Union ont convenu d'adresser les droits de l'homme de manière collective et non pas individuellement, pour avoir davantage de poids. Ainsi, à titre d'exemple, il a été obtenu qu'un recours soit désormais possible en cas de condamnation à mort, ce qui a permis à plusieurs centaines de personnes d'échapper à la mort.

Le dialogue avec la Chine doit être maintenu. Les positions du Gouvernement et du Parlement sont communiquées lors d'entrevues en tête-à-tête en Chine et lors d'entrevues avec l'Ambassadeur chinois et partout ailleurs où cela pourrait apporter des résultats.

La décision de procéder ou non au vote de la motion appartient certes à la Chambre des Députés, mais il n'est pas dans l'intérêt du pays de procéder à un tel vote. L'adoption de la motion singulariserait la Chine, mais il serait tout aussi faux de rester muet. M. le Ministre propose de maintenir la commission informée sur l'évolution du dialogue sur les droits de l'homme. Il est aussi envisageable de discuter en commission avec l'Ambassadeur chinois. Autrement dit, le Parlement dispose d'autres moyens d'intervention que d'adopter une motion.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus du débat subséquent :

- Les membres de la commission sont globalement d'accord sur le fond, mais non pas sur la manière de procéder. Quelques membres insistent sur une adoption de la motion en séance publique, une idée qui est rejetée par d'autres. Ces derniers estiment que les efforts accomplis par M. le Ministre rendent la motion superfétatoire.

Un membre est d'avis que M. le Ministre n'est pas tenu de se prononcer en séance plénière sur le texte et qu'il pourrait se borner à en prendre connaissance et à l'exécuter.

D'autres possibilités seraient de transformer la motion en une résolution ou de profiter des déplacements de membres de la Chambre des Députés en Chine pour faire connaître la position parlementaire.

- La commission approuve l'idée d'inviter l'Ambassadeur chinois en commission.
- L'auteur de la motion est d'accord de revoir le cas échéant quelques formulations, à la lumière des explications fournies par l'Ambassadeur.
- Un membre partage la position de M. le Ministre que la défense des droits de l'homme dans le dialogue avec la Chine constitue un souci pour les présidences successives de l'Union européenne. D'ailleurs, la situation s'est améliorée grâce au dialogue politique et aux pressions externes. Il est fait confiance à M. le Ministre qu'il profite des contacts bilatéraux pour aborder la question.

Quelques membres ne partagent en revanche pas la position discrète du Gouvernement. Un membre signale dans ce contexte que le Parlement européen a

adopté une motion qui est sensiblement plus ferme que le texte proposé. Le dialogue politique n'a donné que de maigres résultats, le Parlement européen parlant d'ailleurs de « résultats piètres » et de « portée négligeable ». Un autre membre a l'impression que le Gouvernement affiche une prudence exagérée avec la Chine et oublie en outre que ledit pays attache beaucoup d'importance à la symbolique. Les chefs d'œuvres mis à disposition en vue de l'Exposition universelle de Shanghai sont considérés comme un « tribut » par la Chine. Ces gestes sont interprétés différemment en Chine qu'au Luxembourg. Une telle attitude ne devrait pas prévaloir dans des situations où des humains souffrent, où des valeurs comme les droits de l'homme sont bafoués de manière flagrante.

M. le Ministre répond que la situation en Chine a évolué au courant des dernières années, le double degré de juridiction ayant p. ex. été introduit suite à des pressions européennes et relève que ni les Etats-Unis, ni la Russie ne mènent un tel dialogue institutionnalisé avec la Chine.

- Un intervenant signale que l'effort de faire inclure la question des droits de l'homme en Chine à l'ordre du jour de la Commission des droits de l'homme de l'ONU est anéanti dès que l'Union n'est pas unanime. Il serait opportun de souligner la nécessité d'avoir une position commune au niveau de l'Union européenne.

L'auteur de la motion serait d'accord d'ajouter un tiret au texte énonçant la nécessité « d'œuvrer en faveur d'une attitude commune de l'Union européenne en matière de respect des droits de l'homme en Chine ».

M. le Président propose d'inviter l'Ambassadeur en commission et de déterminer ensuite s'il y a lieu d'introduire une motion ou une résolution. Le texte pourra être le cas échéant reformulé et présenté en séance publique.

Conseil des Affaires générales et Conseil des Affaires extérieures

Explications de M. le Ministre

Dossier du nucléaire

Le Benelux, la Norvège et l'Allemagne ont lancé un débat initié par les Pays-Bas pour discuter sur le désarmement nucléaire. Les Ministres des Affaires étrangères discuteront prochainement sur une première ébauche du rapport sur le nouveau concept stratégique de l'Alliance.

L'AIEA a déclaré avec une clarté inattendue que l'Iran est capable de produire de l'uranium enrichi à 20 %, ce qui est suffisant selon certains spécialistes pour fabriquer des armes nucléaires, alors que d'autres considèrent qu'un enrichissement de 90 % est indispensable.

La Turquie dispose d'une influence certaine et a donné des signaux aux autorités européennes et américaines que tous les canaux pour trouver une solution avec l'Iran ne seraient pas fermés. La Russie serait apparemment d'accord de coopérer au niveau de l'ONU et la Chine ne souhaiterait pas se singulariser entièrement.

Assassinat à Dubaï

Concernant l'assassinat en janvier d'un membre du Hamas à Dubaï, il semblerait qu'il ait été essayé d'utiliser des passeports de petits Etats membres de l'Union européenne. La

prudence s'impose dans le dossier, d'autant plus que les Emirats arabes unis sont un pays très coopératif et modéré.

Aide accordée à Haïti

L'aide européenne en faveur d'Haïti est coordonnée par la « Maison de l'Europe ». Une conférence des donateurs sera organisée prochainement. Comme la période des pluies débute sous peu, des centaines de milliers de personnes risquent d'être sans toit. L'objectif est de mettre en place des tentes et des toilettes pour un million de personnes.

Situation en Ukraine

L'élection de M. Ianoukovitch a été reconnue, bien que Mme Timochenko n'ait pas encore démissionné de son poste de Premier Ministre. Le Président de la République désigne le Ministre de la Défense et le Ministre des Affaires étrangères, alors que le Premier Ministre est désigné par le Parlement. M. Ianoukovitch est considéré dans la région comme un homme politique pragmatique. L'Ukraine s'est vue proposer par l'UE un accord de libre-échange ainsi qu'un accord douanier entre la Russie et le Kazakhstan. Comme les deux accords sont incompatibles d'un point de vue technique, l'Ukraine devra décider. Le pays est économiquement à bout, vu que les réformes sont allées dans une mauvaise direction.

Libye

Un accord est proche dans le différend qui oppose la Libye et la Suisse.

Biélorussie

Les Ministres ont pris acte de violations des droits de l'homme en Biélorussie à l'encontre de membres de l'Union des Polonais.

Débat

Les éléments suivants sont ressortis du débat :

Nabucco et relations avec l'Ukraine

Les réserves en gaz naturel les plus importantes se situent en Russie et en Iran. Le pipeline Nabucco ne serait viable que si l'Iran est autorisé à l'approvisionner. Les pipelines existants passent par l'Ukraine. La question est de savoir s'il est envisageable de discuter avec l'Iran, car une ouverture économique donnerait des perspectives audit pays, qui est isolé.

M. le Ministre explique que la Russie est un pays producteur, l'Ukraine est un pays de transit et l'Union est consommatrice. Ces faits expliquent que le dialogue avec la Russie et l'Ukraine est poursuivi. Nabucco n'est effectivement pas rentable sans l'approvisionnement iranien. L'Union a un intérêt certain à stabiliser l'Ukraine.

Fait est que des problèmes subsistent si la population reste divisée entre une attitude pro-russe et une attitude pro-européenne. Certains pays de l'Union, comme la Suède, la Pologne ou les pays baltes, veulent donner une perspective d'adhésion à l'Ukraine. Or, il faudrait signaler au contraire que la politique européenne de voisinage présente beaucoup de potentiel et qu'il serait opportun de travailler sur les accords qui existent d'ores et déjà. L'Ukraine est un pays européen qui a certes le droit d'introduire une demande d'adhésion, mais lui ouvrir une perspective d'adhésion causerait plus de tort que de bien.

Un membre critique que le membre de la Commission européenne responsable pour l'élargissement soit aussi en charge de la politique européenne de voisinage.

Haïti

Il est regrettable que les efforts internationaux et les conférences de donateurs se concentrent sur Haïti, alors que d'autres régions, comme le Sahel, ont tout autant besoin d'aide.

Avenir de l'UEO

Un membre souhaite connaître la position du Gouvernement sur l'avenir de l'UEO après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Les rapports de l'Assemblée donnent des informations bien recherchées et fiables de la politique de défense, mais le dialogue avec les parlementaires est déficient. L'article 5 du Traité de l'UEO n'a pas été repris tel quel dans le Traité de Lisbonne, qui reste muet sur la défense du territoire.

Un membre explique que l'assistance mutuelle est certes prévue dans le cadre de l'UEO, mais non pas dans le cadre de l'OTAN. Renoncer à l'UEO réduirait la sécurité de l'Union.

M. le Ministre répond que l'Union européenne dispose des instruments nécessaires pour la politique de défense dans le Traité de Lisbonne et regrette l'absence de contacts entre les Gouvernements et l'UEO.

M. le Président note deux questions : le contrôle parlementaire de la politique de défense - donc la question de savoir si le contrôle est à assurer par le Parlement européen, par l'Assemblée de l'UEO ou par un autre organisme - ainsi que la question de savoir si le Traité de Lisbonne suffit pour mener une politique de défense cohérente pour assurer la sécurité du territoire et clarifier les relations avec l'Alliance. Ces discussions n'ont commencé qu'après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

Un membre de la délégation auprès de l'Assemblée de l'UEO indique que celle-ci permet d'établir des contacts avec les pays partenaires de la politique européenne de voisinage. L'Union européenne ne devrait par ailleurs pas démanteler des structures qui ont fait leur preuve, notamment en matière de droits de l'homme.

M. le Président propose d'organiser le moment venu une réunion avec les membres de la délégation auprès de l'Assemblée de l'UEO respectivement de l'Assemblée de l'OTAN.

2. Divers

Il serait intéressant d'organiser une réunion avec les représentants du Comité des Régions et du Conseil européen économique et social.

La secrétaire,
Isabelle Barra

Le Président,
Ben Fayot